

seine-saint-denis

LE DÉPARTEMENT

Claude Bartolone
Président du Conseil Général
Député de la Seine-Saint-Denis

Réf. : CB/AV/PS

00 02 89

Monsieur Gilles Poux
Maire
Hôtel de Ville
58 avenue Gabriel Péri
93126 LA COURNEUVE Cedex

Bobigny, le 8 février 2010

Monsieur le Maire,

A la lecture du journal municipal, j'ai eu la surprise de prendre connaissance de vos critiques concernant le projet de pôle PDU 8 Mai 1945.

Je me permets de vous rappeler que le comité de pôle PDU était piloté jusqu'au mois d'octobre 2008 par Plaine Commune, qui l'a transmis fin octobre 2008 aux différents maîtres d'ouvrage, parmi lesquels le Département, pour la réalisation des travaux.

Comme vous le savez, à cette date le contrat de pôle ne présentait pas le niveau de précision nécessaire à la mise en œuvre des travaux.

A la demande de Monsieur Stéphane Troussel, Conseiller général de La Courneuve, et afin de pouvoir respecter le calendrier adopté par l'ensemble des partenaires, nous avons engagé et financé seuls les études complémentaires.

Cela correspond notamment aux études d'altimétrie de la place, à la vérification de la capacité des ouvrages d'art à assumer les modifications qui vont être apportées dans le secteur et, enfin, à l'étude des déplacements piétons - personnes à mobilité réduite - vélos, que vous confondez manifestement, dans votre interpellation, avec l'étude de comptage des véhicules effectivement menée il y a maintenant 18 mois.

En mars 2010, nous serons en mesure de solliciter votre commune pour la tenue d'un comité de pôle courant avril, afin d'engager l'ultime phase d'études, dite d'avant-projet.

Je me permets par ailleurs de vous préciser que, pendant cette période, nous devons mener la concertation préalable prévue par le Code de l'Urbanisme (article L300-2) (avant l'été) et l'enquête publique dite « Bouchardeau » liée à l'article L123-1 du Code de l'Environnement (début septembre). Ces étapes de concertation, dont les durées sont prévues par la loi, nous mènent à la fin de l'année 2010.

Tout début 2011 les dossiers de consultation des entreprises seront réalisés pour engager les marchés de travaux.

Vous pouvez le constater, ces délais sont extrêmement serrés. Ils impliquent, au-delà de l'effort particulier du Département, une forte mobilisation de la part des acteurs locaux.

Malgré les difficultés financières du Conseil général, comme vous le savez liées à la baisse des droits de mutation et de l'augmentation des charges sociales, mais aussi à une gestion hasardeuse héritée des années précédentes, j'ai souhaité poursuivre cette opération, dont le montant financier s'élève à 985.593€.

Le contrat de pôle PDU 8 Mai 1945 a donc été présenté en commission permanente du Conseil général dès le mois de mai 2009.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez, Monsieur le Maire, que j'ai été très surpris d'avoir été personnellement visé par vos attaques sur ce projet. Un simple échange entre nos services, ou une sollicitation de Monsieur Stéphane Troussel, vous aurait permis de répondre aux questions que vous vous posez sur ce dossier. Je vous demande pour cela un droit de réponse dans le journal municipal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Claude Bartolone